

Découvrez les financements dont vous pouvez prétendre

En fonction de votre statut, (demandeur d'emploi, salarié, indépendant, étudiant, ...), vous pouvez faire appel à des financeurs pour vous aider à mettre en œuvre votre projet de formation.

Les financeurs sont :

- Le Conseil Régional
- Le Pôle Emploi
- Le CPF (Compte Personnel de Formation)
- L'OPCO de votre employeur

Dans un premier temps identifier le financement dont vous pouvez prétendre selon votre situation.

Dans un second temps, avec une conseillère formation DFC, vous pourrez mettre en œuvre les actions nécessaires pour mobiliser le financement auquel vous pouvez prétendre.

Comment procéder selon son statut :

Pour les demandeurs d'emploi vous pouvez demander un financement complémentaire à Pôle emploi en passant directement par l'application [Mon Compte Formation](#).

Vous pouvez :

- Chercher et choisir votre formation DFC parmi plusieurs sessions de formation disponibles sur [Mon Compte Formation](#)
- Transmettre votre demande de formation via l'application [Mon Compte Formation](#) à DFC
- Faire une demande de financement complémentaire à Pôle emploi et être rapidement informé de la réponse de Pôle emploi, directement via [Mon Compte Formation](#).

Comment financer sa formation ?

Tout au long de votre vie active et jusqu'à votre départ à la retraite, votre compte est alimenté au titre d'une activité professionnelle.

Pour connaître le montant disponible sur votre compte formation, connectez-vous à votre espace personnel.

Lorsque le solde de vos droits formation est insuffisant pour financer la totalité d'une formation éligible, Pôle emploi peut attribuer des droits complémentaires.

Depuis [Mon Compte Formation](#), vous pourrez en un clic, demander le financement complémentaire à Pôle emploi. Une fois la prise en charge financière acceptée, l'inscription en formation est automatiquement validée. Vous pourrez partir en formation.

Procédure d'inscription

1. Connectez-vous sur [Mon Compte Formation](#), valider les conditions générales d'utilisation et les conditions particulières
2. Vous êtes identifié comme demandeur d'emploi
3. Rechercher votre formation
4. Sélectionner votre formation
5. Envoyer votre demande d'inscription à l'organisme de formation en un clic
6. Attendez la réponse de l'organisme de formation
7. Si vos droits sont suffisants, validez la formation
8. Si vos droits sont insuffisants, complétez en ligne votre demande de financement complémentaire à Pôle emploi
9. Si la réponse est positive, votre dossier est validé

Pour les salariés, plusieurs possibilités

Le CPF

via l'application [mon compte formation](#), attention vous avez jusqu'au 31 décembre 2020 pour enregistrer vos heures de DIF Droit individuel à la formation (DIF) qui a été supprimé le 31 décembre 2014

Si vous choisissez de suivre une formation en dehors de votre temps de travail vous n'avez pas à demander l'accord à votre employeur.

Si vous choisissez de suivre la formation sur votre temps de travail, dans le cadre du CPF, la demande doit être formulée à votre employeur par un courrier recommandé en précisant les modalités (formation, organisme, date de début et fin)

Le plan de développement des compétences

Votre employeur par le Plan de développement des compétences, vous pouvez demander à ce que votre formation soit financée dans ce cadre.

Les formations à distance en e-training ne sont pas coûteuses et génèrent des résultats immédiats qui sont bénéfiques pour vous et pour l'entreprise.

Enfin, si vous souhaitez financer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, votre OPCO prend en charge le financement. Si vous souhaitez financer une reconversion professionnelle, le Conseil Régional prend en charge le financement de la formation.

Sachez que Votre entreprise peut financer la totalité de votre formation ou abonder votre compte CP